

**Fondation canadienne pour l'amélioration des  
services de santé/Canadian Foundation for  
Healthcare Improvement**

**États financiers pour l'exercice clos  
le 31 mars 2019**

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la  
**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé** [l'« Organisme »] qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état des apports reportés et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autre point

Les états financiers de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 19 juin 2018.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes généralement reconnues pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ottawa, Canada  
Le 27 juin 2019

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement/

État de la situation financière

Au 31 mars

	2019	2018
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie	327,618	749,157
Débiteurs	302,224	377,368
Frais payés d'avance	153,948	116,010
Dépôts de financement des partenaires	1,185,382	477,251
Placements à court terme [note 2]	2,500,000	2,500,000
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>4,469,172</b>	<b>4,219,786</b>
Immobilisations corporelles et actifs incorporels [note 3]	2,302,658	2,834,579
Avantages sociaux futurs [note 4 a)]	1,198,847	994,475
Placements – réserve [note 5]	11,561,341	11,080,644
	<b>19,532,018</b>	<b>19,129,484</b>
<b>Passif et apports reportés</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer [note 6]	1,422,436	1,512,086
Produits reportés	88,471	—
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>1,510,907</b>	<b>1,512,086</b>
Obligations découlant de contrats de location-acquisition [note 7]	22,605	33,459
Incitatif à la location reporté	249,584	176,342
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels [note 8]	437,413	486,931
Apports reportés		
Affectés au fonctionnement	5,750,168	5,840,022
Affectés à la réserve [note 5]	11,561,341	11,080,644
	<b>17,311,509</b>	<b>16,920,666</b>
	<b>19,532,018</b>	<b>19,129,484</b>

Engagements [note 13]

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé par le conseil d'administration :

\_\_\_\_\_  
Mme R. Lynn Stevenson  
Présidente du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
M. Murray Ross  
Président du comité des finances et de l'audit

\_\_\_\_\_  
Dr. Jennifer Zelmer  
Présidente-directrice générale

\_\_\_\_\_  
Mme Nancy Quattrocchi  
Vice-présidente, Services de gestion

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé**  
**Canadian Foundation for Healthcare Improvement/**

**État des résultats**

Exercice clos le 31 mars

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Comptabilisation des apports reportés afférents au fonctionnement de l'exercice considéré	<b>16,758,725</b>	14,487,364
Produits de soutien au programme	<b>375,637</b>	484,610
Autres produits	<b>1,073</b>	12,811
Comptabilisation des apports reportés afférents aux améliorations locales	<b>49,518</b>	37,139
Comptabilisation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<b>626,777</b>	520,136
	<b>17,811,730</b>	15,542,060
<b>Charges</b>		
Collaboration pour la diffusion et la mise à l'échelle	<b>7,045,369</b>	5,006,485
Renforcement des capacités d'amélioration et de transformation	<b>2,091,750</b>	2,272,178
Amélioration des capacités d'évaluation, d'analyse et d'application des connaissances	<b>1,115,360</b>	1,938,113
Stratégie d'entreprise et conception des programmes	<b>1,477,612</b>	1,603,137
Amélioration de l'accès aux services de santé des personnes vivant dans les régions nordiques, rurales et éloignées et dans les communautés autochtones	<b>1,614,907</b>	958,648
Partenariat avec les patients et leur famille pour l'amélioration des services de santé	<b>1,461,165</b>	748,197
Communications et relations avec les intervenants	<b>1,708,705</b>	1,752,366
Services de gestion et gouvernance	<b>1,293,674</b>	1,266,818
Frais de gestion	<b>40,616</b>	36,888
Avantages sociaux futurs	<b>(37,428)</b>	(40,770)
	<b>17,811,730</b>	15,542,060
Excédent des produits sur les charges	<b>—</b>	—

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement/**

**État des apports reportés**

Exercice clos le 31 mars

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
<b>Apports reportés – fonctionnement</b>		
<b>Solde au début de la période</b>	<b>5,840,022</b>	5,431,215
Apport de Santé Canada	<b>17,000,000</b>	15,575,543
Comptabilisation des apports reportés afférents au fonctionnement	<b>(16,758,725)</b>	(14,487,364)
Comptabilisation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<b>(626,777)</b>	(520,136)
Réévaluation et autres éléments liés aux avantages sociaux futurs	<b>166,944</b>	(234,644)
Produits des placements - affectés	<b>128,704</b>	75,408
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>5,750,168</b>	5,840,022
<b>Apports reportés – réserve</b>		
<b>Solde au début de la période</b>	<b>11,080,644</b>	10,692,619
Produits des placements - affectés	<b>368,572</b>	223,458
Variation de la provision pour placements irrécouvrables [note 9]	<b>112,125</b>	164,567
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>11,561,341</b>	11,080,644

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé**  
**Canadian Foundation for Healthcare Improvement/**

**Tableau des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	—	—
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	<b>626,777</b>	520,136
Comptabilisation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<b>(626,777)</b>	(520,136)
Perte sur cession d'immobilisations	<b>503</b>	—
Comptabilisation des apports reportés afférents au fonctionnement de l'exercice considéré	<b>(16,758,725)</b>	(14,487,364)
Variation de l'actif au titre des avantages sociaux futurs	<b>(37,428)</b>	(40,770)
	<b>(16,795,650)</b>	(14,528,134)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités de fonctionnement		
Diminution des débiteurs	<b>75,144</b>	75,097
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	<b>(37,938)</b>	71,167
Augmentation des dépôts de financement des partenaires	<b>(708,131)</b>	(477,251)
Diminution des créditeurs et charges à payer	<b>(89,650)</b>	(498,996)
Augmentation (diminution) des produits reportés	<b>88,471</b>	(62,000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(17,467,754)</b>	(15,420,117)
<b>Activités d'investissement</b>		
Transfert de fonds aux placements à court terme	—	1,500,000
Transfert de fonds à la réserve	—	(2,303,684)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	<b>(96,209)</b>	(2,158,403)
Produits de la cession d'immobilisations	<b>850</b>	—
Recouvrement de placements radiés antérieurement	<b>174,460</b>	196,768
Variation de la provision pour placements irrécouvrables	<b>112,125</b>	164,567
Produits des placements - affectés	<b>322,816</b>	298,866
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>514,042</b>	(2,301,886)
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) des obligations découlant de contrats de location-acquisition	<b>(10,854)</b>	33,460
Apport de Santé Canada	<b>17,000,000</b>	15,575,543
Montant net des ajouts aux apports reportés - réserve	<b>(480,697)</b>	(388,025)
Incitatif à la location reporté	<b>73,242</b>	176,342
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<b>(49,518)</b>	486,931
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>16,532,173</b>	15,884,251
<b>Diminution de la trésorerie</b>	<b>(421,539)</b>	(1,837,752)
Trésorerie au début de la période	<b>749,157</b>	2,586,909
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>	<b>327,618</b>	749,157

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

La Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé [« FCASS »] a pour mandat d'accélérer l'amélioration et la transformation des services de santé pour les Canadiens et les Canadiennes. À cette fin, la FCASS collabore avec des gouvernements, des décideurs politiques et des dirigeants du système de santé pour traduire les données probantes et les pratiques novatrices en politiques, programmes et outils concrets, ainsi que pour développer les qualités de leadership. Depuis le 5 avril 2012, la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé [« FCRSS »] est connue sous le nom de Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.

La FCASS est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La FCASS a commencé ses activités au cours de l'exercice 1997 et elle est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 17 juin 2014, la FCASS poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Dans le budget fédéral de 1996, le gouvernement autorisait Santé Canada à verser 55 millions de dollars à la FCASS [alors la FCRSS] sur une période de cinq ans. Aux termes de la même entente, le Conseil de recherches médicales [« CRM »] a convenu de verser à la FCASS une subvention de 10 millions de dollars, et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada [« CRSH »], une subvention de 1,5 million de dollars sur la même période de cinq ans. En 1999, le gouvernement fédéral a octroyé 35 millions de dollars à la FCASS afin de soutenir sa participation aux instituts de recherche en santé du Canada [ce partenariat a donné lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme Capacité et développement en recherche appliquée et évaluation, ou CADRE], ainsi qu'une somme additionnelle de 25 millions de dollars afin d'appuyer la recherche en sciences infirmières sur une période de dix ans. En 2003, le gouvernement fédéral a fait un apport de 25 millions de dollars aux fins de la mise en œuvre du programme de Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé [« FORCES »] sur une période de treize ans.

En 2009, la FCASS a signé avec Santé Canada une entente de financement globale. Cette entente remplace toutes les ententes précédentes. Conformément à l'entente, la FCASS doit détenir tous ses placements dans un seul portefeuille de placements à revenu fixe. Cette entente lui permet aussi de présenter ses activités aux termes d'un seul programme.

Le 16 mars 2016, la FCASS a signé avec Santé Canada une entente visant un financement de 14 millions de dollars pour permettre à la FCASS de poursuivre ses activités jusqu'en mars 2017. Le 10 novembre 2016, elle a accepté une modification de cette entente, lui permettant d'obtenir des fonds supplémentaires de 39 millions de dollars pour les dépenses admissibles jusqu'au 31 mars 2019. Le 22 mars 2017, le gouvernement a annoncé, dans le cadre de son énoncé budgétaire de 2017, que la FCASS recevrait un financement de 17 millions de dollars par année à compter de 2019 et pour chaque année subséquente. Le 31 mars 2019, Santé Canada a approuvé le report à 2019-2020 des fonds de 1,4 million de dollars non utilisés en 2018-2019, lesquels sont comptabilisés dans les apports reportés affectés au fonctionnement. Le 18 décembre 2018, la FCASS a accepté une modification de l'entente relative aux apports, lui permettant d'obtenir des fonds supplémentaires de 34 millions de dollars pour les dépenses admissibles jusqu'au 31 mars 2021, ce qui porte le total du financement en vertu de cette entente à 87 millions de dollars. La FCASS met en réserve les apports reportés non utilisés afférents aux ententes conclues avant mars 2016.



**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

**1. Principales conventions comptables**

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, selon les principales conventions comptables suivantes :

**[a] Mode de présentation**

La FCASS applique la méthode du report pour les organismes sans but lucratif pour la comptabilisation des apports.

**[b] Constatation des produits**

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les apports grevés d'une affectation externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports grevés d'une affectation externe utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont reportés et passés en produits à un taux d'amortissement correspondant à celui des immobilisations corporelles et des actifs incorporels correspondants.

Les apports reçus pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels et sont par la suite passés en produits sur la même période et selon les mêmes modalités que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Les produits des placements doivent être utilisés aux fins particulières de l'apport grevé d'une affectation externe connexe. Les produits des placements sont initialement inscrits dans les apports reportés et sont constatés à titre d'apports grevés d'une affectation externe pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

**[c] Instruments financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. La FCASS a choisi de comptabiliser tous les instruments financiers à leur juste valeur.

Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de la transaction. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice. S'il existe un indice de dépréciation, la FCASS détermine s'il y a eu un changement défavorable important touchant le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif financier. Le cas échéant, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il serait possible d'obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la FCASS s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value fera l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la reprise ne devant pas être supérieure à la moins-value initiale.

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

**[d] Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels achetés sont inscrits au coût. Les réparations et les frais d'entretien sont passés en charges. Lorsque les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ne contribuent plus à la capacité de la FCASS de fournir des services, leur valeur comptable est ramenée à leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

<b>Actifs</b>	<b>Durée de vie</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Matériel informatique	3 ans
Matériel téléphonique	4 ans
Mobilier et accessoires	5 ans
Photocopieur	Durée du contrat de location
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
<b>Actifs incorporels</b>	
Logiciels	3 ans

**[e] Contrats de location**

Selon leur nature, les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou comme des contrats de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux qui transfèrent la presque totalité des avantages et des risques liés à la propriété au preneur. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis aux taux décrits à la note 1[d]. La partie des paiements de location correspondant au capital est portée en diminution des obligations constatées au titre des contrats de location-acquisition tandis que la partie correspondant aux intérêts théoriques est passée en charges.

**[f] Transactions libellées en devises**

Les transactions libellées en devises sont initialement comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Par la suite, les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et pertes découlant de la conversion sont inclus dans les produits des placements non réalisés à l'état des apports reportés.

**[g] Avantages sociaux futurs**

La FCASS offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur la moyenne de son salaire des cinq meilleures années.

La FCASS utilise l'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées de son régime de retraite. Cette évaluation est préparée par un actuinaire au moins une fois tous les trois ans, conformément aux exigences réglementaires, et est fondée sur des hypothèses et méthodes conformes à la pratique actuarielle reconnue. Entre les évaluations actuarielles, la FCASS utilise la technique du report tous les trimestres pour faire l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation a été effectuée en date du 31 mars 2017.

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

La date d'évaluation des actifs du régime, qui sont comptabilisés à la juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées, coïncide avec celle de la clôture de l'exercice de la FCASS.

La FCASS comptabilise l'obligation au titre des prestations constituées après déduction de la juste valeur des actifs du régime, compte tenu de toute provision pour moins-value, dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats, et les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans l'état des apports reportés.

**[h] Ventilation des charges de fonctionnement général**

La FCASS présente son état des résultats par fonction, sauf pour ce qui est des frais de gestion des placements et des ajustements de la juste valeur des avantages sociaux futurs.

La FCASS engage des charges de fonctionnement général qui se rapportent à l'administration de l'organisme et de chacune de ses fonctions. Les charges de fonctionnement général comprennent les coûts associés aux locaux, au personnel, à l'amortissement, à la technologie de l'information, et aux ressources humaines, ainsi que les frais financiers et juridiques.

La FCASS ventile les charges de fonctionnement général des Services de gestion entre les autres fonctions, par employé. Ces taux d'utilisation servent à affecter toutes les charges de fonctionnement général à l'administration et à chacune des fonctions.

**[i] Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

Parmi les estimations importantes faites par la direction, mentionnons les hypothèses servant à déterminer les actifs au titre des avantages sociaux futurs.

**[j] Apports reportés**

Les apports reportés de la FCASS sont grevés d'une affectation externe, conformément à l'entente relative aux apports. Les produits des placements générés sur les fonds obtenus du gouvernement du Canada sont aussi grevés d'une affectation. En conséquence, ces montants sont reportés et comptabilisés en produits au fur et à mesure que les charges connexes sont engagées, de sorte que le solde de l'actif net de la FCASS à la fin de l'exercice est de néant. Les apports reportés affectés au fonctionnement sont investis dans des placements à court terme et sont disponibles aux fins des programmes de la FCASS.

**[k] Incitatifs à la location**

Les incitatifs à la location, qui se composent de périodes d'occupation gratuite des bureaux loués par la FCASS, sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

**2. Placements à court terme**

Les placements à court terme se composent principalement de dépôts à terme à intérêt garanti très liquides à courte échéance. Les fonds investis dans des placements à court terme servent à financer les activités de la FCASS au cours de l'exercice.

**3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel informatique	434 897	255 274	179 623	258 318
Matériel téléphonique	46 267	31 246	15 021	22 169
Mobilier et accessoires	822 544	343 813	478 731	640 126
Équipement visé par des contrats de location-acquisition	44 025	19 261	24 764	35 770
Améliorations locatives	1 672 056	273 371	1 398 685	1 549 784
<b>Actifs incorporels</b>				
Logiciels	476 092	270 258	205 834	328 412
	<b>3 495 881</b>	<b>1 193 223</b>	<b>2 302 658</b>	<b>2 834 579</b>

Au 31 mars 2018, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et des actifs incorporels se chiffraient respectivement à 3 401 606 \$ et à 567 027 \$.

**4. Avantages sociaux futurs**

**[a] Actifs et obligations du régime de retraite**

La FCASS administre le régime de retraite de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé, un régime à prestations déterminées enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario offert à la majorité des employés. La FCASS a fixé au 31 mars la date d'évaluation de l'actif et des obligations du régime.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à des fins de capitalisation a été effectuée au 31 mars 2017. La prochaine évaluation actuarielle à des fins de capitalisation devra être effectuée au plus tard au 31 mars 2020, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

Aux termes des règlements régissant les régimes de retraite de compétence provinciale, les régimes de retraite doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité, qui supposent une liquidation des régimes à la date d'évaluation. En cas de déficit de capitalisation, les promoteurs du régime doivent habituellement faire des cotisations additionnelles pour l'amortir sur une période prescrite.

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

L'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation effectuée au 31 mars 2017 fait état d'un excédent sur la base de la solvabilité de 279 759 \$ et d'un excédent sur la base de la continuité de 1 242 017 \$, selon les hypothèses économiques applicables au 31 mars 2017. La FCASS examine chaque trimestre le rendement du régime afin de déterminer si des cotisations additionnelles doivent être effectuées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, la FCASS n'a eu à verser aucune cotisation additionnelle [néant \$ en 2018].

Le rapprochement entre la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers est le suivant :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	<b>13 391 779</b>	12 544 411
Moins : obligations au titre des prestations constituées	<b>(12 192 932)</b>	(11 549 936)
<b>Actif au titre des avantages sociaux futurs</b>	<b>1 198 847</b>	994 475

**[b] Actifs du régime**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime au début de la période	<b>12 544 411</b>	11 324 685
Gain réel sur les actifs du régime	<b>856 937</b>	300 395
Cotisations de l'employeur	<b>782 629</b>	683 734
Cotisations des employés	<b>610 400</b>	617 311
Prestations versées	<b>(207 438)</b>	(381 714)
Transfert de la pension pour les anciens employés	<b>(1 195 160)</b>	—
<b>Juste valeur des actifs du régime à la fin de la période</b>	<b>13 391 779</b>	12 544 411

**[c] Obligations au titre des prestations constituées**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées au début de la période	<b>11 549 936</b>	10 136 336
Coût des services rendus	<b>1 290 593</b>	1 142 772
Rachats de services passés	<b>119 755</b>	182 863
Frais d'intérêts	<b>635 246</b>	557 498
Prestations versées	<b>(207 438)</b>	(381 714)
Transfert de la pension pour les anciens employés	<b>(1 195 160)</b>	—
Écart actuariel	—	(87 819)
<b>Obligations au titre des prestations constituées à la fin de la période</b>	<b>12 192 932</b>	11 549 936

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

**[d] Hypothèses**

Les hypothèses importantes utilisées pour comptabiliser le régime à prestations déterminées aux 31 mars sont les suivantes :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	%	%
Taux d'actualisation	<b>5,5</b>	5,5
Taux de croissance de la rémunération	<b>4,5</b>	4,5
Rendement à long terme prévu des actifs du régime	<b>5,5</b>	5,5
Taux d'inflation	<b>2,0</b>	2,0

**5. Placements – Réserve**

La FCASS a mis en réserve les fonds non utilisés au 31 décembre 2015 qui découlaient de l'ancienne entente de financement globale, afin de couvrir les éventuels résultats défavorables de l'exercice considéré ou d'exercice ultérieurs, le total des engagements contractuels et des engagements de l'employeur pour l'exercice considéré et les exercices ultérieurs, ainsi que les engagements visant à appuyer le développement initial de programmes et d'initiatives considérés comme ayant une importance stratégique pour la FCASS. Des placements, ainsi que les produits de ces placements, ont été affectés à cet usage. Le solde des placements s'établit ainsi :

	<b>31 mars 2019</b>	
	<b>Juste valeur</b>	<b>Coût</b>
	\$	\$
Trésorerie et équivalents	<b>115 196</b>	115 196
Titres à revenu fixe	<b>11 446 145</b>	11 424 379
	<b>11 561 341</b>	11 539 575

	<b>31 mars 2018</b>	
	<b>Juste valeur</b>	<b>Coût</b>
	\$	\$
Trésorerie et équivalents	<b>15 691</b>	15 691
Titres à revenu fixe	<b>10 952 827</b>	11 046 532
Titres de participation	<b>112 126</b>	59 479
	<b>11 080 644</b>	11 121 702

Les placements sont gérés à titre de fonds en gestion commune par des gestionnaires de placement sous la direction du Comité des placements relevant du conseil d'administration. Les placements se composent de ce qui suit:

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

**[a] Trésorerie et équivalents**

La trésorerie et les équivalents sont composés de la trésorerie et de titres de créance qui portent intérêt à des taux variés et dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

**[b] Titres à revenu fixe**

Cette catégorie est composée principalement d'obligations du gouvernement canadien et d'obligations commerciales ou de parts dans des fonds investissant principalement dans des titres à revenu fixe qui portent intérêt à des taux variés et dont les échéances varient également. Les titres à revenu fixe portent intérêt à des taux effectifs qui varient entre 1,25 % et 1,39 %, et leurs échéances vont de deux jours à vingt mois. La valeur de ces titres est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

**[c] Titres de participation**

Cette catégorie est composée principalement de titres de participation. Ces instruments financiers sont exposés aux fluctuations des cours du marché et des taux de change.

Au 31 mars 2019, la FCASS ne détenait aucun placement dans des titres de participation [173 918 \$ US en 2018].

**6. Crédeurs et charges à payer**

À la clôture de l'exercice, la FCASS n'avait aucune somme à remettre à l'État [néant en 2018], notamment au titre de la TPS ou de la taxe de vente harmonisée, ou de l'impôt perçu sur la paie.

**7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition**

La Fondation a financé certains photocopieurs en concluant des contrats de location-acquisition qui arrivent à échéance en mai 2021. Les versements minimums sont approximativement les suivants :

	\$
2020	11 648
2021	11 648
Total des paiements minimums au titre de contrats de location-acquisition	23 296
Moins les montants représentant l'intérêt présumé [au taux de 2,7 %]	691
Valeur actualisée des paiements minimums au titre de contrats de location-acquisition	22 605

L'obligation au titre des contrats de location-acquisition est garantie par des photocopieurs dont la valeur nette comptable est de 24 764 \$.

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

**8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels comprennent la tranche non amortie des apports affectés qui a servi à l'acquisition d'améliorations locatives.

Les variations pour l'exercice des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels sont les suivantes :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>486 931</b>	—
Apports externes reçus	—	524 070
Montant constaté en produits	<b>(49 518)</b>	(37 139)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>437 413</b>	486 931

**9. Provision pour placements irrécouvrables**

Provision pour irrécouvrabilité :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Provision pour irrécouvrabilité [\$ US]	—	86 958
Change par rapport au [\$ CA]	—	25 167
<b>Provision pour irrécouvrabilité [\$ CA]</b>	<b>—</b>	<b>112 125</b>

Pour se conformer à l'entente de financement globale de 2009 avec le gouvernement du Canada, la FCASS a dû restructurer son portefeuille de placement afin de répondre aux exigences du *Cadre de gestion de placements pour le financement initial* (partie II) du Ministère des Finances. En 2012, la FCASS a été avisée qu'elle pourrait procéder au recouvrement immédiat de certains placements en titres de participation à un prix réduit de 50 %. La FCASS a donc maintenu une provision pour irrécouvrabilité à l'égard de ces placements correspondant à 50 % de leur juste valeur sur le marché tandis qu'ils étaient liquidés. La FCASS a terminé ce processus de liquidation et ne détient plus aucun titre de participation [224 251 \$ en 2018].



**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

**10. Ventilation des charges de fonctionnement général**

Les charges de fonctionnement général de 3 375 627 \$ [2 877 507 \$ en 2018] ont été ventilées comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Collaboration à la diffusion et à la mise à l'échelle	<b>1 181 523</b>	816 380
Renforcer les capacités d'amélioration et de transformation	<b>357 012</b>	302 708
Amélioration des capacités d'évaluation, d'analyse et d'application des connaissances	<b>282 790</b>	531 046
Stratégie d'entreprise et conception des programmes	<b>367 283</b>	342 429
Améliorer l'accès aux services de santé des personnes vivant dans les régions nordiques, rurales et éloignées et dans les communautés autochtones	<b>294 118</b>	224 554
Partenariat avec les patients et leur famille pour l'amélioration des services de santé	<b>401 089</b>	213 658
Communications et relations avec les intervenants	<b>491 812</b>	446 732
	<b>3 375 627</b>	2 877 507

**11. Gestion du capital**

La FCASS définit son capital comme étant le solde des apports reportés à l'état de la situation financière, lequel correspond aux apports grevés d'une affectation externe non utilisés. Les objectifs de la FCASS en ce qui concerne la gestion du capital sont de se conformer aux affectations externes et internes qui financent ses activités et des coûts futurs. La FCASS contrôle ses besoins et objectifs en matière de capital au moyen de son processus budgétaire, de son processus d'examen des états financiers ainsi que d'examen approfondis des modalités de son entente avec Santé Canada. La FCASS est aussi assujettie à des affectations externes sur son capital en lien avec la capitalisation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, conformément aux règlements pertinents. La FCASS fait le suivi de sa situation de conformité avec ces exigences en suivant les recommandations de l'actuaire du régime. Le conseil d'administration est d'avis que la FCASS a respecté toutes les affectations externes.

**12. Risques financiers**

**[a] Risque de crédit**

La FCASS est exposée à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. La FCASS réduit ce risque au minimum en traitant essentiellement avec des contreparties solvables. La direction ne croit pas que la FCASS soit exposée à un risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs. La FCASS évalue continuellement ses débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la clôture de l'exercice, il n'y avait aucune provision liée à des débiteurs.

**[b] Risque de liquidité**

La FCASS estime ne pas courir de risque de liquidité significatif.

**Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé/  
Canadian Foundation for Healthcare Improvement**

**Notes des états financiers**

Au 31 mars 2019

**[c] Risque de taux et risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change, des taux d'intérêt ou des cours du marché.

*[i] Risque de taux d'intérêt*

La FCASS est exposée à un risque de taux d'intérêt relativement à ses placements portant intérêt, comme il est indiqué aux notes 2 et 5.

*[ii] Risque de change et risque de marché*

La FCASS est exposée à un risque de change, car elle détient des instruments financiers étrangers. À la clôture de l'exercice, elle ne détenait aucun placement dans des fonds d'actions libellés en dollars américains [112 126 \$ CA en 2018].

*[iii] Autre risque de prix*

LA FCASS estime ne pas être exposée au risque dit autre risque de prix.

La FCASS estime ne pas être exposée à des risques financiers significatifs découlant de ses instruments financiers.

**13. Engagements**

**Activités de fonctionnement**

La FCASS est tenue de faire des paiements aux termes de contrats de location-exploitation pour ses locaux. Le contrat pour les locaux actuels prend fin en janvier 2028. Comme tenu des frais de fonctionnement estimatifs, les paiements de loyer se détaillent comme suit :

	\$
2020	603 702
2021	677 292
2022	732 220
2023	779 886
Années suivantes	<u>4 100 747</u>

Dans le cours normal de ses activités, la FCASS a conclu un contrat pour la location de ses locaux. Il est courant dans de telles transactions que la FCASS, en tant que preneur, accepte d'indemniser le bailleur pour les passifs qui peuvent découler de l'utilisation des locaux loués. Le montant maximal potentiellement payable aux termes de ces indemnisations ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La FCASS a souscrit une assurance-responsabilité relativement à ces indemnisations.

**14. Informations comparatives**

Certaines informations comparatives de 2018 ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers de l'exercice considéré.